



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 14 septembre 2016

INFORMATION MEDIAS

Desserte inter-îles aux Marquises : agréments temporaires de bateaux privés pour assurer des transports de passagers en cas d'urgence

Sensibilisé par les difficultés que rencontrent les habitants des îles pour se déplacer en cas d'urgence, notamment dans l'archipel des Marquises et celui des Tuamotu Gambier, le Haut-Commissaire a décidé de permettre l'intervention de bonitiers et de poti marara dans le transport de personnes lorsqu'une situation d'urgence le justifie.

Cette démarche dérogatoire, qui a été décidée en étroite concertation avec le Pays, a vocation à adapter la réglementation à une situation et à une pratique qui, de toute façon, sont d'ores et déjà en œuvre puisqu'elles correspondent à des besoins parfaitement identifiés et légitimes auxquels aucun autre moyen est en capacité de répondre.

Plutôt que de feindre d'ignorer que ces pratiques sont quotidiennes (alors qu'elles le sont), le Haut-Commissaire préfère les reconnaître avec un objectif : celui de renforcer la sécurité des passagers, grâce à un dispositif reposant sur la délivrance d'un agrément temporaire par les services de l'Etat et du Pays.

La mobilisation de ces bateaux qui seront identifiés et référencés sur une liste bien définie, pourra intervenir dans des opérations de transport que l'urgence rendra nécessaires.

Pour l'archipel des Marquises, ce dispositif complètera utilement, dans les situations d'urgence, le navire neuf que le Pays va mettre à disposition de l'archipel, en fin d'année, pour les navettes inter-îles.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr